CAISSE
DE
CREDIT
MUNICIPAL
DE
DIJON
(Côte-d'Or)

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon

Séance du 08 mars 2023

Président : M DESEILLE François

Membres présents : Mme BONNERY Andrée – M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M. REBSAMEN François, ayant donné pouvoir à M DESEILLE François, excusé - M BERTHIER Christophe ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard, excusé — Mme TENENBAUM Françoise, ayant donné pouvoir à Mme BONNERY Andrée, excusée - M BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M DAVID Bruno, excusé

Objet de la délibération

4. Affaires relatives au personnel

4. 1. Non renouvellement d'un commissaire-priseur

L'article D. 514-2 du code monétaire et financier prévoit :
« L'appréciation des objets remis en gage par les emprunteurs est faite par des commissaires-priseurs judiciaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le directeur de chaque caisse de crédit municipal.
Avant de procéder à la nomination ou de mettre fin aux fonctions d'un commissaire-priseur judiciaire ou d'une personne habilitée à procéder aux évaluations, le directeur sollicite l'avis du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse [...] ».

Maître Guilhem SADDE a été nommé comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon le 1er mai 2020 pour une période de trois ans renouvelable. Son mandat arrivera donc à échéance le 30 avril 2023.

Compte-tenu de l'encours de l'établissement et du fait que Maître Christophe SADDE, avec lequel Maître Guilhem SADDE est associé, est également appréciateur pour le compte du Crédit Municipal de Dijon, il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de ne pas renouveler les fonctions de commissaire-priseur de Maître Guilhem SADDE.

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'émettre un avis sur le non renouvellement de Maître Guilhem SADDE comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er mai 2023.

F.D

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur le non renouvellement de Maître Guilhem SADDE comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er mai 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 MARS 2023